
L'ASSEMBLÉE NATIONALE APPUIE

LE RENFORCEMENT DÉMOCRATIQUE



ASSEMBLÉE NATIONALE
DU QUÉBEC

POUR NOUS CONTACTER

assnat.qc.ca/fr/associations/coop-inter.html

cooperation@assnat.qc.ca

1 418 643-7391

Assemblée nationale du Québec
Direction des relations interparlementaires
et internationales et du protocole

UNE OFFRE DE SERVICES DIVERSIFIÉE

Depuis plusieurs années, l'Assemblée nationale du Québec et ses collaborateurs – le Commissaire à l'éthique et à la déontologie du Québec, le Commissaire au lobbyisme du Québec, Élections Québec, le Protecteur du citoyen et le Vérificateur général du Québec – contribuent à la vitalité et au renforcement des institutions démocratiques, principalement dans la Francophonie. Ensemble, ils souhaitent mettre de l'avant leur expertise commune dans ce domaine.



**L'ASSEMBLÉE NATIONALE COLLABORE
NOTAMMENT AVEC :**

**Assemblée
parlementaire de la
Francophonie (APF)**

**Ministère des Relations
internationales et de
la Francophonie (MRIF)**

Banque mondiale

**National Conference
of State Legislatures
(NSCL)**

**Centre parlementaire
canadien**

**National Democratic
Institute (NDI)**

**Chaire de recherche
sur la démocratie
et les institutions
parlementaires de
l'Université Laval**

OIF

**Development
Alternatives
(DAI)**

**Programme des Nations
Unies pour le dévelop-
pement (PNUD)**

**State University
of New York (SUNY)**

LA COOPÉRATION PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Cœur de la démocratie québécoise depuis 1792, l'Assemblée nationale du Québec, l'une des plus anciennes institutions parlementaires des Amériques, est composée de 125 députés élus. Profondément ancrée dans une réalité nord-américaine, mais s'appuyant sur ses origines françaises et britanniques, elle tire profit de cette polyvalence en jouant un rôle de premier plan dans le développement de la pratique parlementaire.

Depuis 1996, l'Assemblée nationale du Québec a pour mission de contribuer au renforcement des capacités des parlements à l'échelle internationale. Au fil des années, des dizaines de parlementaires et de professionnels ont participé à des activités de coopération auprès de 40 parlements, principalement en Afrique francophone et en Haïti.

L'étendue de l'expertise des quelque 700 membres du personnel spécialisés permet à l'Assemblée nationale du Québec de répondre efficacement aux besoins des parlements demandeurs et d'effectuer un suivi rigoureux des actions engagées.



DEPUIS 1996



Plus de **210** activités réalisées auprès de **41** parlements

31 visites d'études de parlementaires, sur des thèmes aussi variés que le contrôle des finances publiques, les pétitions, les consultations publiques, le fonctionnement administratif d'un parlement, les communications et l'éducation à la démocratie



41 séminaires de renforcement des capacités des parlementaires et des fonctionnaires parlementaires, sur des sujets comme le travail en commission parlementaire, la participation citoyenne, la sécurité, la gestion des ressources humaines et l'administration et l'organisation du travail parlementaire



4 ententes de coopération interparlementaire actives (Maroc, Burkina Faso, Sénégal et Haïti)

49 activités réalisées en partenariat avec **17** organisations dont :

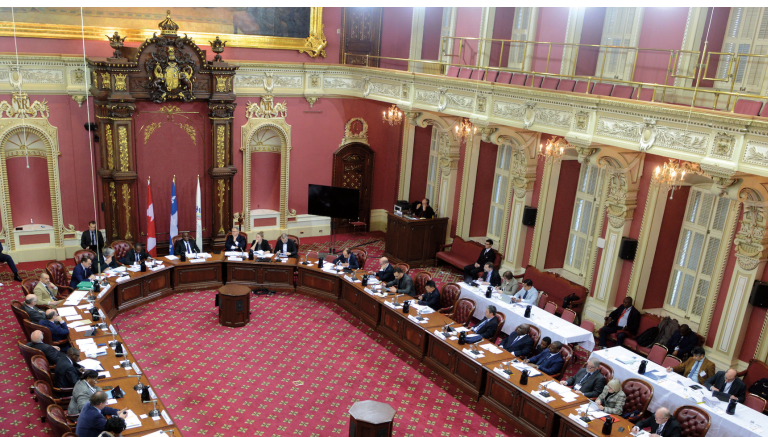
- l'École nationale d'administration publique (ENAP)
- le Groupe Femmes, Politique et Démocratie
- l'Assemblée parlementaire de la Francophonie
- la Banque mondiale
- la State University of New York (SUNY)
- la United States Agency for International Development (USAID)
- le Centre parlementaire canadien

OFFRE DE SERVICES

L'Assemblée nationale souhaite contribuer activement à l'édification d'une communauté mondiale fondée sur la démocratie, la paix, la justice et la prospérité. Par la coopération interparlementaire, elle met donc à disposition des expertises spécialisées, tant en matière de processus et fonctions parlementaires qu'en matière de soutien administratif à une institution législative.

S'appuyant sur les besoins exprimés par les parlements bénéficiaires, elle propose une offre de services définie qui regroupe de nombreux experts dans l'ensemble des secteurs d'activités liés à la mission d'un parlement.

Son offre de services, en deux volets, répond parfaitement à sa mission d'appuyer le renforcement des capacités institutionnelles des parlements.



VOLET 1 : APPUI ADMINISTRATIF

En raison du caractère spécifique de l'institution parlementaire et de l'unicité de l'organisation du travail parlementaire, l'administration d'un parlement est un pan unique de l'administration publique. Forte d'une pratique parlementaire de plus de deux siècles, l'Assemblée nationale du Québec détient une expertise reconnue, efficace et diversifiée qui ne demande qu'à être partagée au plus grand nombre.

Que ce soit par une **offre de formation personnalisée proposée aux fonctionnaires et aux cadres parlementaires**, par **des services de diagnostic et d'accompagnement** ou par la **tenue d'ateliers pratiques et de stages**, l'Assemblée nationale du Québec propose notamment aux parlements bénéficiaires son appui administratif dans les domaines suivants :

- Organisation du secrétariat général
- Élaboration d'un organigramme
- Révision du règlement intérieur
- Organisation des travaux parlementaires
- Processus législatif
- Communication institutionnelle
- Service de recherche pour les parlementaires et le personnel administratif
- Service d'éducation à la démocratie
- Participation citoyenne (pétitions, consultations)
- Gestion des ressources humaines et financières
- Transcription et diffusion des débats
- Gestion des archives
- Protocole et relations interparlementaires
- Gestion des bâtiments
- Sécurité

PROGRAMME INTERNATIONAL DE FORMATION PARLEMENTAIRE (PIFP)



Créé en partenariat avec la Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires de l'Université Laval, le PIFP offre des formations ancrées dans la réalité du travail de fonctionnaire parlementaire. Pendant les séances jumelant recherche universitaire et pratique parlementaire, les participants sont familiarisés avec des concepts, des méthodes et des bonnes pratiques inhérents à la conception, à l'organisation et à l'administration du travail parlementaire.

LE PIFP DEPUIS 2015



Un taux de satisfaction
moyen de **97 %**



40 experts venant
des milieux universitaires
et parlementaires de
6 pays différents



71 participants venant
de **16** pays francophones

Bénin
Burkina Faso
Cambodge
Cameroun
Côte d'Ivoire
Djibouti

Gabon
Ghana
Haïti
Mali
Maroc

Niger
RD Congo
Sénégal
Tchad
Togo

3 sessions à Québec et **1** à Dakar

VOLET 2 : APPUI AUX PARLEMENTAIRES

L'appui aux élus dans la réalisation de leur mandat est un axe central des actions de coopération de l'Assemblée nationale du Québec. L'interaction entre élus des parlements partenaires et élus des parlements bénéficiaires est privilégiée dans la réalisation de ce type d'actions, notamment par la tenue d'ateliers pratiques et de séminaires ou de visites d'étude sur les thèmes suivants :

- Fonction et rôle des parlementaires
- Processus d'élaboration, de rédaction et d'adoption de lois
- Contrôle de l'action gouvernementale
- Processus budgétaire
- Éthique, déontologie et statut parlementaire
- Importance et rôles de l'opposition
- Organisation et gestion des groupes parlementaires
- Accueil des nouveaux parlementaires
- Représentation des minorités – femmes, jeunes, minorités culturelles et ethniques – au Parlement
- Rémunération des élus
- Appui à la présidence
- Organisation des commissions et des travaux parlementaires

ATELIER DE LEADERSHIP POUR FEMMES PARLEMENTAIRES



Grâce à une combinaison de présentations théoriques de niveau universitaire, d'exercices pratiques et de séances d'accompagnement, cette initiative de l'Assemblée nationale du Québec mise sur l'optimisation des aptitudes individuelles des femmes parlementaires et sur l'acquisition de compétences dans la défense des droits des femmes. L'atelier est réalisé en collaboration avec l'ENAP (École nationale d'administration publique) et le Groupe Femmes, Politique et Démocratie.

L'ATELIER DEPUIS 2017



Taux de satisfaction
sur les contenus – **94 %**



Remise d'une attestation
officielle

30 participantes venant de **20** parlements
à travers la Francophonie

Alberta, Burkina Faso, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire,
Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Haïti,
Madagascar, Mali, Mexique, Niger, Nouvelle-Écosse,
Premières nations du Québec et du Labrador, Québec,
République centrafricaine, République démocratique
du Congo, Togo, Vietnam



Environ **70** heures
de formation



21 experts offrant des
présentations théoriques,
exercices pratiques et séances
d'accompagnement



COMMISSAIRE À L'ÉTHIQUE ET À LA DÉONTOLOGIE

Favoriser la confiance des citoyens envers leurs élus par la promotion d'une culture politique respectueuse des principes éthiques et des règles déontologiques inhérents à une saine démocratie.

MANDAT AU QUÉBEC

Le Commissaire à l'éthique et à la déontologie est responsable de veiller au respect des principes éthiques et à l'application des règles déontologiques qui doivent guider la conduite des membres de l'Assemblée nationale et de leur personnel. Ces obligations sont prévues dans le Code de déontologie des membres de l'Assemblée nationale, de même que deux ensembles de règles visant le personnel des députés et des ministres.

Les règles déontologiques prescrites aux membres de l'Assemblée nationale et à leur personnel concernent notamment les conflits d'intérêts, les incompatibilités de fonctions, les dons et les avantages et l'après-mandat.

EXPERTISE

Dans l'exercice de sa mission, le Commissaire conseille et accompagne les députés et leur personnel sur toute question concernant leurs obligations, notamment en donnant des avis, en produisant des lignes directrices et en organisant des activités de formation.

Le Commissaire doit aussi faire enquête lorsque des motifs raisonnables permettent de croire que des manquements ont pu être commis. Ces enquêtes se terminent par le dépôt d'un rapport indiquant les motifs à l'appui de ses conclusions et ses recommandations. Si un manquement est commis, le Commissaire peut recommander une sanction, qui sera applicable seulement si elle est approuvée par un vote d'au moins les deux tiers des membres de l'Assemblée nationale.

Finalement, le Commissaire a comme devoir d'informer le public sur les règles prévues et leur signification en lien avec la charge de membre de l'Assemblée nationale ou le travail des membres de leur personnel.

OFFRE DE SERVICES

L'application de principes éthiques et de règles déontologiques dans un contexte parlementaire revêt un caractère singulier et unique, avec des contraintes et des enjeux qui sont propres à ce milieu.

L'expérience et l'expertise du Commissaire en cette matière peuvent être mises à contribution pour renforcer les capacités de partenaires internationaux, notamment en ce qui concerne :

- L'élaboration et la rédaction d'un code d'éthique et de déontologie ainsi que la réflexion sur les meilleures pratiques dans ce domaine;
- Le développement de méthodes de vérification, d'analyse et d'enquête adaptées au contexte particulier de l'éthique et de la déontologie parlementaire;

- L'établissement d'approches pour bien évaluer l'application de dispositions éthiques et déontologiques à des situations concrètes;
- La mise au point d'outils pour mieux renseigner les élus, leur personnel et le public de manière générale sur les enjeux liés à l'éthique et la déontologie parlementaire;

POUR PLUS D'INFORMATION :

info@ced-qc.ca

www.ced-qc.ca

Miser sur la transparence pour renforcer la confiance des citoyens envers les institutions publiques.

MANDAT AU QUÉBEC

Le Commissaire au lobbyisme a pour mission d'assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et du Code de déontologie des lobbyistes. Il promeut aussi la transparence, la légitimité et la saine pratique des activités de lobbyisme. La Loi met en œuvre le droit des citoyens d'être informés des communications d'influence exercées auprès des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales.

EXPERTISE

En vertu de la Loi, le lobbyisme est le fait de communiquer verbalement ou par écrit avec un élu ou un fonctionnaire, pour le compte d'un client, d'une entreprise ou d'une organisation en vue d'influencer des décisions législatives, réglementaires ou administratives. Le Commissaire s'assure que les lobbyistes déclarent leurs activités au registre des lobbyistes.

Pour ce faire, il est investi de pouvoirs d'inspection et d'enquête. Il peut également donner et publier des avis relativement à l'exécution, à l'interprétation ou à l'application de la Loi, de l'un de ses règlements ou du Code de déontologie des lobbyistes.

OFFRE DE SERVICES

Le Commissaire peut offrir une expertise en encadrement du lobbyisme aux élus et aux fonctionnaires étrangers. En matière de coopération internationale, le Commissaire a pour objectifs de partager son expertise en encadrement des activités de lobbyisme et dans la promotion des principes de transparence et de sain exercice des activités de lobbyisme dans les sociétés démocratiques.

Pour y arriver, le Commissaire offre :

1. de la documentation et des outils de référence pour soutenir les élus et les fonctionnaires dans l'amorce d'un processus d'encadrement des communications d'influence;
2. des services de conseil et d'accompagnement relatifs à la mise en œuvre de règles et de stratégies d'encadrement en matière de lobbyisme;
3. des stages en surveillance et en contrôle d'activités de lobbyisme ou en sensibilisation des acteurs concernés;
4. une évaluation constructive d'institutions partenaires et une stratégie d'action.

POUR PLUS D'INFORMATION :

commissaire@commissairelobby.qc.ca
www.commissairelobby.qc.ca



Au service des échanges de bonnes pratiques électorales dans le monde

MANDAT AU QUÉBEC

Élections Québec est une institution indépendante qui administre la tenue des élections et des référendums québécois, veille au respect des règles sur le financement politique, garantit le plein exercice des droits électoraux et fait la promotion des valeurs démocratiques de la société québécoise.

EXPERTISE

Élections Québec détient une expertise diversifiée et unique en matière de législation et de contentieux électoraux, de représentation électorale, de logistique des opérations électorales, de financement des partis politiques et du contrôle des dépenses électorales, en technologie électorale, en communication électorale, ainsi qu'en gestion des ressources humaines, matérielles et financières dans un contexte électoral.

OFFRE DE SERVICES

Depuis 1990, des experts électoraux québécois ont participé à plus de 200 missions d'appui aux processus électoraux tandis que plus de 200 délégations étrangères ont été reçues à Québec pour échanger sur des enjeux électoraux communs. Élections Québec souhaite contribuer au partage des pratiques électorales et au renforcement des systèmes électoraux des pays partenaires, en respectant leur indépendance, leur culture et leur histoire électorale. L'offre personnalisée d'Élections Québec privilégie une intervention intégrée tout au long du cycle électoral.

Cinq types de missions de coopération sont ainsi offerts :

- 1.** Évaluation des besoins et des capacités : définir le type d'aide à privilégier et réaliser un plan de coopération;
- 2.** Assistance technique : réaliser une étape précise du cycle électoral en étant accompagné par des experts électoraux;
- 3.** Formation : accompagner un partenaire dans un domaine de son choix, comme la formation du personnel électoral;
- 4.** Mission d'information et de contacts ou mission d'observation électorale : favoriser la transparence du processus électoral et permettre un témoignage objectif quant au déroulement du scrutin et à sa validité. Ces missions peuvent accroître la confiance des électeurs envers le processus électoral;
- 5.** Échange des bonnes pratiques : discuter des enjeux actuels en matière d'administration des élections.

POUR PLUS D'INFORMATION :

cooperation@dgeq.qc.ca
www.electionsquebec.qc.ca



LE PROTECTEUR DU CITOYEN

Assemblée nationale
Québec

Une référence en matière de règlement non judiciaire des différends

MANDATS AU QUÉBEC

Le Protecteur du citoyen, à titre d'ombudsman parlementaire du Québec, veille au respect des droits des citoyens et citoyennes par les services publics : ministères, organismes du gouvernement, établissements de santé et de services sociaux, établissements de détention. Il traite également les divulgations d'actes répréhensibles commis ou sur le point de l'être au sein ou à l'égard d'un organisme public.

En intervenant quotidiennement pour corriger et pour prévenir les abus, les erreurs, la négligence, le non-respect des droits ou l'inaction de l'administration, le Protecteur du citoyen contribue à l'amélioration de la qualité et de l'intégrité des services publics.

EXPERTISE

Par une action différente, mais complémentaire à celle des tribunaux, le Protecteur du citoyen permet aux citoyens et citoyennes d'éviter des recours judiciaires. Ses champs d'expertise sont variés :

- réception et traitement des plaintes, des signalements et des divulgations d'actes répréhensibles;
- modes d'intervention et d'enquête;
- intervention auprès de clientèles avec des profils particuliers;
- détection et prévention de préjudices collectifs;

- enquêtes d'envergure;
- intervention préventive, entre autres par l'analyse de projets de loi et de règlement;
- appui aux parlementaires sur les questions relevant de ses champs de compétence;
- soutien aux enquêtes (système informatisé de gestion des données, consultation juridique, stratégie de communication);
- gouvernance d'un bureau d'ombudsman (gestion, planification stratégique et reddition de compte).

OFFRE DE SERVICES

Par la coopération internationale, le Protecteur du citoyen vise à renforcer la légitimité et la crédibilité des institutions au sein de leur État. Il adopte une approche individualisée selon les besoins des institutions.

Le Protecteur du citoyen propose son expertise auprès de deux publics principaux :

1. les parlementaires, afin de les sensibiliser à l'importance de l'action de l'ombudsman et au rôle que ce dernier peut jouer auprès d'eux dans leur mandat de représentants des citoyens et citoyennes, de législateurs et de contrôleurs de l'administration;
2. les institutions dont les mandats sont analogues aux siens (conseil sur les questions du plein exercice de la mission de l'ombudsman et sur celles de la bonne gestion de l'institution).

POUR PLUS D'INFORMATION :

cooperation@protecteurducitoyen.qc.ca
protecteurducitoyen.qc.ca



Au service de l'assemblée nationale pour une saine gestion de l'administration publique

MANDAT AU QUÉBEC

Le Vérificateur général du Québec est une institution indépendante au service exclusif de l'Assemblée nationale qui contribue à la saine gestion de l'administration publique. Sa mission est de favoriser, par la vérification, le contrôle parlementaire des fonds et autres biens publics. Le Vérificateur général déploie des efforts pour secondar adéquatement les élus et leur permettre d'utiliser ses travaux de façon optimale. Il collabore étroitement, entre autres, avec la Commission de l'administration publique avec laquelle il partage le souci d'améliorer les pratiques de gestion à l'échelle gouvernementale.

EXPERTISE

Les travaux associés à la mission du Vérificateur général comportent principalement l'audit financier et l'audit de performance.

L'audit financier a pour objectif de fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'anomalies significatives.

L'audit de performance comprend la vérification de la qualité et du fonctionnement des systèmes et des procédés mis en œuvre par une organisation. Il permet de s'assurer que les ressources à la disposition de celle-ci sont utilisées de manière économique, efficiente et efficace.

Ce type d'audit inclut également les travaux relatifs à la mise en œuvre de la Loi sur le développement durable, menés par le commissaire au développement durable.

Depuis 2015, le Vérificateur général s'est vu confier un nouveau mandat. Il doit donner son opinion sur la plausibilité des prévisions et des hypothèses présentées dans le rapport préélectoral préparé par le ministre des Finances.

OFFRE DE SERVICES

Le Vérificateur général partage son expertise avec des organisations étrangères vouées au contrôle des finances publiques. Ses actions prennent principalement deux formes.

1. Des activités d'information

Le Vérificateur général accueille des visiteurs pour un bref séjour dans ses bureaux. À cette occasion, ces derniers sont informés des méthodes de travail et des résultats liés à l'audit financier et à l'audit de performance, qui incluent ceux touchant le développement durable.

2. Des stages

L'organisation accueille des stagiaires par l'intermédiaire d'un programme de coopération internationale administré par la Fondation canadienne pour l'audit et la responsabilisation.

POUR NOUS JOINDRE :

verificateur.general@vgq.qc.ca

www.vgq.qc.ca

Novembre 2018



Papier fabriqué au Québec

